



SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

2024-26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre et le 21 octobre à 9 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 14 octobre 2024.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Frédéric SOULIER, M. François PATIER, M. Yves GARY, M. Christian PRADAYROL, M. Jean-Louis LASCAUX, M. Julien BOUNIE
Conseil Départemental de la Corrèze : M. Francis COMBY, Mme Frédérique MEUNIER
Communauté de Communes CAUVALDOR : M. Jean-Claude FOUCHÉ
C.C.I. de la Corrèze : Mme Françoise CAYRE
Ville de Terrasson : M. Roger LAROUQUIE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Jean-Paul FRONTY, M. Philippe VIDAU, M. Henri SOULIER, Mme Alexandra DOUSSAUD
Conseil Départemental de la Corrèze : M. Pascal COSTE, Mme Pascale BOISSIERAS
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : M. Philippe NAUCHE, M. Pascal CAVITTE, Mme Anabelle REYDY, M. Valéry ELOPHE
Conseil Départemental du Lot : M. Frédéric GINESTE
C.C.I. du Lot : M. Jean HUGON

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Marie-Christine LACOMBE représentant M. Philippe VIDAU, Mme Sylvie LORENZON représentant M. Henri SOULIER, M. Eddie MARCOS représentant Mme Alexandra DOUSSAUD
Conseil Départemental de la Corrèze : M. Gérard SOLER représentant M. Pascal COSTE

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Jean-Paul FRONTY donne pouvoir à M. François PATIER

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) : désignation des membres

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Selon l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, issu de la loi n° 2002.276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics :

- qu'elles confient à un tiers par convention de délégation de service public,
- ou qu'elles exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le président, elle comprend des membres du comité syndical désignés à la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

En fonction de l'ordre du jour, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont la présence lui paraît utile ou toute personne susceptible de fournir des renseignements sur une affaire portée à l'ordre du jour. La majorité des membres de la commission peut demander l'inscription à l'ordre du jour de toute proposition relative à l'amélioration des services publics locaux.

Cette commission examine notamment chaque année le rapport produit par les délégataires comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation et l'analyse de la qualité du service. Elle est également consultée pour avis préalablement à tout projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat.

Par délibération en date du 26 juillet 2005, le comité syndical a créé une commission consultative des services publics locaux, composée du président ou de son représentant, Président de droit, de 5 élus titulaires et de 5 élus suppléants du comité syndical, de 3 représentants d'associations locales.

Selon l'article 4 du règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux, les membres de la commission sont désignés pour une période ne pouvant excéder la durée du mandat syndical.

Par délibération n°2023-19 en date du 19 décembre 2023, le comité syndical a désigné les membres de la commission consultative des services publics locaux suite à la démission de M. Raphaël Daubet,

Considérant que par courrier en date du 7 Août 2024, la préfecture du lot a accepté la démission de la Présidence de CAUVALDOR de M. Christophe Proença,

Un poste de délégué titulaire au sein de la commission consultative des services publics locaux est ainsi vacant.

Vu la désignation des délégués titulaire et suppléant décidée par le bureau de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR) le 7 octobre 2024,

Considérant l'installation ce jour des nouveaux délégués du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac,

Le comité syndical doit donc procéder à l'élection du membre de la commission consultative des services publics locaux.

Considérant la proposition de procéder soit à un vote à bulletin secret soit à un vote ordinaire à main levée,

Considérant qu'à l'unanimité, les membres ont retenu le vote ordinaire à main levée,

Par ailleurs, il est proposé au comité syndical de donner délégation à Monsieur le Président pour saisir la commission pour avis sur les rapports d'activités produits par les délégataires ou sur tout projet de recours à une gestion par délégation de service public ou une création de régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat,

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Vu la candidature déclarée au poste de membre titulaire de la CCSPL, de :

Monsieur Jean-Claude FOUCHÉ

Au vu du résultat du scrutin, est désigné dans sa fonction de membre titulaire de la commission consultative des services publics locaux du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac :

M. Jean – Claude FOUCHÉ

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est donc représentée par :

Membres titulaires	Membres suppléants
Philippe NAUCHE	Jean-Jacques DELPECH
Francis COMBY	M. Frédéric GINESTE
Christian PRADAYROL	Roger LAROUQUIE
Henri SOULIER	Jean HUGON
Jean – Claude FOUCHÉ	Françoise CAYRE

et

Maurice MARRE : «UFC QUE CHOISIR CORREZE»

Dominique FRESLON : «Intégrité du Causse de Nespouls »

Axel SOUBRIER : « Aéroclub de Brive »

en qualité de représentants d'associations locales.

- **Décide** de donner délégation à Monsieur le Président pour saisir la commission afin de recueillir son avis sur les rapports d'activités produits par les délégataires ou sur tout projet de recours à une gestion par délégation de service public ou une création de régie dotée de l'autonomie financière ou de partenariat,
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Président pour mener à bien toutes les démarches administratives en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 15
Nombre de suffrages exprimés : 16

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président


Julien BOUNIE